



Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Groupe d'experts de la comptabilité nationale

Onzième session

Genève, 30 avril-4 mai 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Séance spéciale consacrée aux pays en transition

Introduction du SCN 2008 au Kazakhstan: projets, travaux en cours et principales tâches

Rapport du Bureau de statistique de la République du Kazakhstan

Résumé

L'introduction des modifications méthodologiques du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 (SCN 2008) dans la pratique de la comptabilité nationale des pays constitue une des tâches qui incombent aujourd'hui aux services nationaux de statistique. Le présent rapport fait le point de la situation en ce qui concerne l'introduction du SCN 93 en République du Kazakhstan, ainsi que sur ce qu'il est prévu de faire en 2011-2014 pour introduire le SCN 2008. Outre une présentation du travail déjà accompli dans le cadre du plan de mise en œuvre correspondant, le rapport présente les principaux problèmes posés par l'introduction du SCN 2008 dans le pays et les mesures susceptibles de les résoudre.

I. Introduction

1. À sa quarantième session, la Commission de statistique de l'ONU a approuvé une stratégie pour la mise en œuvre du SCN 2008. Cette stratégie prévoit les trois étapes suivantes:

Première étape. Examen du cadre stratégique et élaboration détaillée des programmes d'application nationaux et régionaux;

Deuxième étape. Adaptation des cadres de classification, des registres et des cadres commerciaux, des enquêtes, des sources de données administratives et de l'infrastructure;

Troisième étape. Application des cadres et des données de base adaptés, extrapolation rétrospective et passage au SCN de 2008.

2. Il importe de noter que la stratégie reconnaît la nécessité d'une action coordonnée au niveau tant international que régional et sous-régional, afin, notamment, de pouvoir comparer les statistiques à l'échelle régionale et mondiale.

3. Le passage au SCN 2008 pose davantage de problèmes aux pays en développement qu'aux pays développés, car il leur faut en même temps venir à bout des difficultés liées à la mise en œuvre complète du SCN 1993. Il est indiqué dans le rapport de 2009 du Groupe de travail sur la comptabilité nationale que, malgré certains progrès, 40 % des États Membres et seulement 10 % des petits États insulaires et des pays les moins avancés étaient à même de communiquer les comptes minimaux qui sont utilisés pour déterminer si les pays ont bien mis en place le SCN 1993.

4. Cela étant, dans la mesure où la stratégie de passage au SCN 2008 a été approuvée par la communauté internationale, il incombe aux pays en développement de développer et renforcer leurs systèmes statistiques nationaux et de prendre des mesures concrètes pour adopter la norme de 2008 en tenant compte des circonstances nationales et régionales.

II. Situation actuelle concernant la mise en œuvre du SCN 1993 en République du Kazakhstan

5. Le Bureau de statistique de la République du Kazakhstan a, à ce jour, introduit et mis en œuvre les principales dispositions du SCN 1993. La situation actuelle dans ce domaine peut être décrite de façon plus détaillée de la façon suivante.

6. Tous les comptes courants ont été mis en œuvre et sont désormais constitués: compte de production, compte d'exploitation, compte d'affectation du revenu primaire, compte de distribution secondaire du revenu, compte de redistribution du revenu en nature et compte d'utilisation du revenu.

7. Le PIB est calculé suivant trois méthodes, à savoir celles de la production, du revenu et des dépenses. Le PIB correspondant à la production est calculé pour quarante-cinq jours selon des données préliminaires, et pour quatre-vingt-dix jours d'après des données comptables.

8. Le compte de capital et le compte financier sont constitués à partir des comptes d'accumulation. Le compte satellite du tourisme est constitué à partir des comptes satellites.

9. En outre, des tableaux des ressources et des emplois et des tableaux entrées-sorties sont établis annuellement avec une année de retard. Les tableaux ressources-emplois et les tableaux entrées-sorties pour 2010 ont été réalisés sur la base de la Nomenclature générale

des types d'activité économique et de la Classification des produits par type d'activité économique. Le système de base des tableaux ressources-emplois repose sur 117 types d'activité économique et 715 types de produits et services. Les tableaux entrées-sorties symétriques sont réalisés par agrégation de la matrice de base (715*117) «ressources-emplois» pour 60 types d'activité économique.

10. Les tableaux «ressources-emplois» et «entrées-sorties» en prix courants sont réalisés sur la base des principes et règles méthodologiques du SCN 1993. Les tableaux en prix constants ne font pas partie de la pratique statistique nationale.

11. Cela étant, certaines des dispositions de la norme du SCN 1993 ne sont pas pleinement appliquées. En particulier, les comptes et bilans ci-après ne sont pas établis:

- Compte des autres changements de volume d'actifs;
- Compte de réévaluation;
- Compte de patrimoine et état des actifs et des passifs;
- Matrices de comptabilité sociale;
- Système satellite de comptabilité intégrée de l'économie et de l'environnement.

12. Des calculs expérimentaux sont actuellement menés dans le but d'établir le compte des autres changements d'actifs et le compte de réévaluation. Le Bureau de statistique a également entrepris un travail expérimental en vue d'établir des états des actifs et des passifs.

13. S'agissant des comptes satellites, des calculs expérimentaux sont en cours pour établir un compte de l'environnement et un compte de la santé.

14. Parmi les recommandations du SCN 1993 qui ne sont pas encore pleinement appliquées au Kazakhstan, on peut mentionner la couverture incomplète de la délimitation des actifs, la prise en compte insuffisante de la consommation de capital fixe des administrations publiques, le compte de l'assurance sociale, la répartition des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) et l'utilisation d'indices-chaînes.

III. Projets relatifs à la mise en œuvre du SCN 2008

15. En application des recommandations de la Commission de statistique de l'ONU, le Bureau de statistique a élaboré un plan de mise en œuvre du SCN 2008 pour la période 2011-2014, qui a été entériné par le Président du Bureau le 4 mai 2011. Ce plan porte sur l'introduction progressive des recommandations concrètes concernant les différents comptes et définit clairement les responsabilités et les délais.

16. Le plan comporte les rubriques suivantes:

- Travail méthodologique;
- Amélioration de l'infrastructure interne;
- Amélioration de l'infrastructure externe;
- Ressources humaines.

17. La rubrique «travail méthodologique» prévoit les tâches ci-après: actualisation des classifications existantes et création de nouvelles classifications; clarification des codes d'identification des unités institutionnelles dans le registre des entreprises; perfectionnement des méthodes existantes et élaboration de nouvelles méthodes pour tous

les comptes et bilans principaux et satellites, l'économie non observée, les tableaux ressources-emplois et entrées-sorties, les calculs d'indices de volume physique et l'automatisation des calculs des indicateurs du SCN.

18. La rubrique «amélioration de l'infrastructure interne» comporte des mesures destinées à améliorer les formulaires et les enquêtes statistiques afin d'obtenir de nouvelles informations conformément aux exigences du SCN 2008. Par ailleurs, il est prévu de calculer tous les indices de prix nécessaires en vue d'établir les indicateurs du SCN en prix constants.

19. Au Kazakhstan, la responsabilité de la collecte des statistiques est répartie entre de nombreuses instances. Il importe donc au plus haut point d'obtenir auprès des autres organes de l'État les informations nécessaires pour répondre aux prescriptions du SCN. Par exemple, les statistiques de la balance des paiements et les statistiques monétaires sont collectées par la Banque nationale, tandis que les statistiques des finances et de la dette publique et celles du commerce extérieur relèvent du Ministère des finances. Les Ministères de la justice, de la santé, du pétrole et du gaz et de l'agriculture, ainsi que l'Agence de gestion des biens fonciers, figurent parmi les principaux pourvoyeurs de données. En l'occurrence, il est également prévu de définir les exigences à adresser aux organes de l'État s'agissant de la construction des indicateurs sous la forme requise par le SCN, d'effectuer un travail méthodologique en coopération avec ces organes pour le calcul des indicateurs du SCN et de conclure avec eux des accords concernant les données à fournir au Bureau de statistique.

20. La préparation et la formation du personnel étant des conditions essentielles au succès de la mise en œuvre du SCN 2008, la rubrique «formation du personnel» prévoit des mesures visant à former l'ensemble des responsables du Bureau de statistique aux méthodes d'établissement des comptes conformément au SCN 2008, la participation de représentants du Bureau aux conférences et séminaires internationaux sur la comptabilité nationale, l'utilisation des moyens de formation de l'ONU, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et d'autres organisations internationales et le recours à l'assistance technique pour former des spécialistes.

21. En 2011, dans le cadre de l'exécution du plan, le Bureau de statistique a entrepris d'introduire progressivement les principales dispositions du SCN 2008.

22. En particulier, dans l'optique d'une amélioration des calculs des indicateurs du secteur financier, un groupe de travail sur les aspects méthodologiques des statistiques de la comptabilité nationale et du secteur financier a été créé sur décision du Président du Bureau de statistique. Ce groupe de travail est constitué de représentants de la Banque nationale et de son comité de surveillance financière, du Ministère des finances, du Ministère du développement économique et du commerce et d'organisations telles que l'Association des financiers du Kazakhstan et l'Association des banques du Kazakhstan.

23. Le groupe de travail, qui s'est réuni à trois reprises, a examiné les questions méthodologiques se rapportant au calcul de la production des unités institutionnelles du secteur des sociétés financières et au calcul des indicateurs du compte d'accumulation conformément à la méthode préconisée dans le SCN 2008.

24. Sur la base des conclusions du groupe de travail, le Bureau de statistique a, en coopération avec les organes concernés, examiné diverses questions relatives aux données qu'ils doivent présenter.

25. En 2011, compte tenu des délibérations du groupe de travail, le Bureau de statistique a élaboré et adopté, sur décision de son président, quatre méthodes qui cadrent avec les dispositions du SCN 2008:

- Méthode de comptabilisation des services de la Banque centrale;
- Méthode de comptabilisation des services d'assurance;
- Méthode de comptabilisation de la production de services d'intermédiation financière;
- Méthode de comptabilisation des services financiers des banques secondaires.

26. En 2012, des travaux ont été entrepris conformément au plan dans le but d'affiner les méthodes de calcul de la production commerciale et non commerciale par branche d'activité et par produit, des marges de commerce et de transport, et des dépenses de consommation finale des ménages par produit.

27. Afin d'améliorer l'infrastructure interne et externe, des prescriptions sont en cours d'élaboration de façon que les sources d'information puissent fournir des données sous la forme et selon la présentation voulues. Le Département de la comptabilité nationale du Bureau de statistique travaille avec les autres services spécialisés du Bureau afin d'assurer une couverture complète de toutes les données exigées aux fins du SCN 2008. Actuellement, des propositions sont élaborées dans le but d'intégrer les indicateurs dans les formulaires d'enquête auprès des ménages et des organisations non commerciales.

28. Dans le cadre du plan de mise en œuvre du SCN 2008, le Bureau de statistique devra d'ici à la fin de cette année accomplir les tâches suivantes:

- Développer ou affiner les méthodes concernant les comptes courants, certains comptes d'accumulation, les comptes satellites et les tableaux ressources-emplois et entrées-sorties;
- Poursuivre les calculs expérimentaux des indicateurs du compte des autres changements de volume d'actifs, du compte de réévaluation, du bilan des actifs et des passifs, et des comptes satellites de l'environnement et de la santé;
- Améliorer l'infrastructure interne et externe;
- Élaborer une classification des unités institutionnelles par secteur et sous-secteur d'activité et une classification des fonctions des administrations publiques, et actualiser les classifications des secteurs de l'économie.

29. Il convient par ailleurs de souligner qu'en 2013 la méthode d'évaluation de l'économie non observée devrait être révisée, compte tenu des modifications découlant du SCN 2008. Il est également prévu de réaliser des calculs expérimentaux de l'économie non observée au niveau régional. À cet égard, le Bureau de statistique examinera la question de la fourniture, par les ministères et départements concernés, des données nécessaires au calcul de cet indicateur.

30. Le plan de mise en œuvre du SCN 2008 fait une large place à l'amélioration des statistiques structurelles ou des statistiques des entreprises. Les mesures prises récemment afin d'instaurer des normes dans les différents domaines de la statistique ont créé les conditions préalables nécessaires à l'établissement de statistiques structurelles en tant que système global permettant l'harmonisation et la comparabilité des données.

31. Force est de constater qu'on ne pourra passer au système de comptabilité nationale sans y intégrer les données comptables des unités institutionnelles, en l'absence de toute autre information nécessaire à cette fin. Actuellement, les informations qu'il est possible d'obtenir à partir des données comptables des unités institutionnelles diffèrent considérablement des prescriptions qui figurent dans le système de comptabilité nationale. Cela étant, il est à supposer qu'au cours de la première phase de la mise en œuvre du SCN, les données comptables devront être intégrées au nouveau système sous leur forme actuelle, ce qui permettra aux services de statistique d'effectuer les derniers calculs nécessaires et

d'obtenir des données qui, à défaut d'être totalement fiables, seront suffisantes pour constituer un système de comptabilité nationale et examiner plus avant les correspondances entre les deux systèmes, en vue d'aligner en définitive la statistique nationale sur les normes généralement acceptées dans une économie de marché.

32. Le développement des statistiques structurelles des entreprises visera à rationaliser les courants d'information, à améliorer la couverture et la qualité des statistiques nécessaires à la construction des indicateurs du système de comptabilité nationale et à définir les caractéristiques de l'évolution des différentes catégories d'activité économique. Afin de rendre les statistiques structurelles conformes aux normes internationales, il est prévu de continuer à améliorer les instruments statistiques et à mettre en place une méthode d'édition des données des comptes financiers. Cela permettra de mettre en place un nouveau système d'indicateurs prenant en compte la production, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée brute pour chaque entreprise et pour chaque branche d'activité, le nombre d'employés assurant cette production, ainsi que des indicateurs de production tels que la valeur ajoutée brute par employé, par entreprise, etc.

33. À sa quarante-deuxième session, la Commission de statistique de l'ONU a fait observer que le développement et l'utilisation des statistiques à court terme représentaient un des éléments susceptibles de contribuer à l'application des normes du SCN 2008. Dans ce contexte, se fondant sur l'analyse des conclusions de séminaires antérieurs consacrés aux indicateurs à court terme, le Bureau de statistique a entrepris des travaux de construction d'un indicateur avancé, dont les résultats ont servi de base à la préparation d'une méthode de construction d'un indicateur composite avancé de l'industrie et d'un indicateur composite du volume physique de l'industrie. Depuis septembre 2011, un instantané de l'indicateur composite avancé de l'industrie est produit chaque trimestre suivant cette méthode. En outre, en 2012, le Bureau prévoit d'étudier la question de la création d'un indicateur avancé du marché du travail et du secteur commercial.

IV. Principaux problèmes liés à la mise en œuvre du SCN 2008

1. Programmes nationaux et régionaux de transition vers le SCN 2008

34. La Commission de statistique de l'ONU a estimé que l'existence de programmes nationaux et régionaux précis de transition vers le SCN 2008 était une des conditions essentielles du succès de la mise en place de ce système.

35. Un programme national s'entend en principe d'un plan concerté associant tous les organes de l'État dont dépend la bonne application du SCN 2008. Cependant, le plan de mise en œuvre du SCN pour 2011-2014 élaboré par le Bureau de statistique ne concerne, pour l'essentiel, que le Bureau lui-même. Pour l'heure, les autres organes de l'État n'ont encore pris dans leurs plans stratégiques à moyen terme aucune mesure visant à appliquer le SCN 2008. Les délais prévus risquent donc de ne pas être respectés.

36. S'agissant des plans régionaux, le Bureau de statistique coordonne ses activités avec celles du Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI). Dans la région de la CEI, aucun plan précis assorti de délais n'est prévu pour la mise en œuvre du SCN 2008. Le Comité de statistique de la CEI a procédé à un examen des principales dispositions du SCN 2008 et des propositions concernant leur mise en œuvre par étape dans les statistiques des pays de la CEI. Il ressort de cet examen que, dans un premier temps, ces pays doivent tenir compte des changements qui influent sur le niveau, la structure et le rythme d'accroissement du PIB. Au cours des étapes qui suivent, d'autres changements doivent être introduits. À cette fin, le Comité de statistique de la CEI a prévu des travaux

visant à élaborer et adopter différentes méthodes prenant en compte les exigences du SCN 2008.

37. Pour assurer la comparabilité des données aux niveaux régional et mondial, il est préférable d'utiliser des directives méthodologiques unifiées. En même temps, le problème consiste à faire concorder les délais nécessaires à l'élaboration de méthodes et le calendrier d'introduction des éléments du SCN aux niveaux national et régional.

2. Données nécessaires au calcul des indicateurs conformément aux dispositions du SCN 2008

38. L'introduction du SCN 2008 réclamera beaucoup de temps et d'efforts au Bureau de statistique et aux autres organes de l'État chargés d'élaborer les statistiques macroéconomiques. Il faudra apporter diverses modifications à la définition et à la classification de certains indicateurs, à la prise en compte et à la collecte des données, et aux programmes d'enquête par échantillonnage. Le Bureau de statistique, le Ministère des finances et la Banque centrale devront coopérer davantage et coordonner leurs efforts dans la mise en œuvre des nouvelles normes du SCN, des statistiques des finances publiques et de la balance des paiements. Il faut aussi renforcer la coopération avec le Ministère de l'éducation et des sciences, le Ministère de la défense, le Ministère de la culture, le Ministère de l'intérieur et le Bureau du Procureur général.

39. Si les modifications envisagées dans le contexte du SCN 2008 semblent largement acceptables, les possibilités de les introduire diffèrent suivant les cas. Parmi les principaux obstacles qui entravent la mise en place du SCN 2008, il convient de mentionner des problèmes tels que l'amélioration des sources de données, les possibilités pratiques d'utiliser les sources administratives, l'amélioration du registre statistique des entreprises et les méthodes permettant de mesurer le poids de l'économie non observée.

40. Par exemple, la refonte des principes et règles méthodologiques figurant dans le SCN 2008 et concernant les tableaux ressources-emplois et entrées-sorties a essentiellement porté sur la révision des nomenclatures de produits expédiés à l'étranger pour y être transformés. Le SCN 2008 recommande de prendre en compte les importations et exportations de produits uniquement sur la base d'une modification des droits de propriété. C'est pourquoi les flux de marchandises entre le pays qui en a la propriété et celui qui en assure la transformation ne doivent pas être considérés comme des importations et des exportations de produits. En revanche, les paiements à l'unité de transformation doivent être comptés comme des importations de services par le pays propriétaire des produits et comme des exportations de services par le pays qui en assure la transformation. Pour une comptabilisation correcte, le Comité des douanes du Ministère kazakh des finances doit prévoir la possibilité de présenter des informations sur les importations et les exportations de produits en distinguant les produits envoyés à l'étranger pour transformation sans transfert de propriété. Selon des renseignements préliminaires recueillis auprès du Comité des douanes, la présentation de telles informations semble poser des problèmes. La Banque centrale doit aussi utiliser ces données pour calculer les exportations et les importations de produits et de services dans la balance des paiements. De même, il sera difficile d'obtenir auprès du Ministère du pétrole et du gaz des données sur les ressources minérales et énergétiques exprimées en valeur. Enfin, les informations concernant l'indicateur du système d'armement du Ministère de la défense sont à ce jour considérées comme confidentielles.

3. Établissement de statistiques économiques intégrées dans le cadre du SCN 2008

41. À la quarante-deuxième session de la Commission statistique de l'ONU, un projet de Directives sur les statistiques économiques intégrées élaboré par le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées a été présenté aux participants. Ce

document souligne l'importance de statistiques économiques cohérentes et harmonisées. Il y est noté que, pour être utiles aux utilisateurs, les données macroéconomiques doivent être en cohérence avec les nombreux autres indicateurs macroéconomiques dont ils disposent en permanence, notamment les ventes au détail, les dépenses de construction, les bénéfices, l'emploi, les salaires et l'inflation. À cet égard, le système de comptabilité nationale joue le rôle d'un cadre de coordination pour les statistiques économiques.

42. Dans le cadre de la mise en œuvre du SCN 2008, le Bureau de statistique prévoit de s'attaquer aux problèmes liés à la création de statistiques économiques intégrées. C'est un travail très complexe qui requiert une refonte de la procédure de collecte de données, des classifications, des registres et autres. Il est prévu d'accorder une attention particulière à la classification des unités statistiques et à leur prise en compte dans les registres. Le projet de directives accorde une grande place à ce problème. Ainsi, il est recommandé aux pays d'accorder une attention prioritaire à l'unification des méthodes de collecte de données et de mettre l'accent sur quatre éléments, à savoir la cohérence, l'homogénéité, la portée et le niveau de détail. Dans ce contexte, la cohérence s'entend de la nécessité d'utiliser des notions, une terminologie et des normes communes et de définir uniformément des unités statistiques. L'Office national de statistique doit également élaborer un registre commun et complet des entreprises et un moyen de concilier des registres multiples pour faire en sorte que toutes les entités puissent être identifiées et mesurées sans double comptage. Pour garantir la cohérence des statistiques économiques sur le plan interne, il est important d'appliquer des classifications homogènes à des unités statistiques définies de façon appropriée.

43. L'importance d'un emploi cohérent de la classification des unités institutionnelles peut être illustrée par l'exemple suivant. Actuellement, un des obstacles à la cohérence des statistiques économiques tient à l'absence de correspondance complète entre les données de la production par branche d'activité, le nombre d'employés par secteur et d'autres indicateurs. Cette situation est due au fait que pour calculer la production, industrielle par exemple, le département concerné recueille les données par branche d'activité principale, secondaire et autre pour les grandes, les petites et moyennes entreprises par une méthode de collecte exhaustive. Or, une partie des unités institutionnelles auprès desquelles sont recueillies des données sur la production par branche d'activité ne sont pas en mesure de fournir le minimum de données requis des établissements conformément aux prescriptions du SCN, notamment:

- Les données intégrées au compte de la production et au compte d'exploitation;
- Les données sur le nombre d'employés, les catégories d'employés et le nombre d'heures travaillées;
- Des évaluations du capital non financier et des ressources naturelles employés;
- Des évaluations des variations des stocks et de la formation brute de capital fixe.

44. Dans le même temps, l'approche utilisée dans le cadre des statistiques du travail consiste à comptabiliser les employeurs d'une même entreprise comme travaillant pour la branche d'activité principale de l'entreprise, quel que soit l'établissement. En outre, dans le cas des petites entreprises, on a recourt à l'échantillonnage pour déterminer l'emploi. Ainsi, des problèmes se posent en ce qui concerne l'utilisation des notions d'«établissement» et de «branche d'activité», ainsi que pour garantir la comparabilité des indicateurs pour une branche d'activité (production, bénéfices, dépenses, nombre d'employés, etc.).

4. Recours à des spécialistes qualifiés

45. Le problème du personnel est un problème majeur. Pour mener à bien la mise en œuvre du SCN 2008, il est indispensable de disposer de spécialistes suffisamment

nombreux et bien formés. Or, les employés du Bureau de statistique sont relativement jeunes et, dans la plupart des cas, ne disposent pas de l'expérience nécessaire. Il est difficile de former tous les employés aux concepts théoriques et pratiques modernes. Qui plus est, l'instabilité des effectifs constitue un véritable problème. Après avoir travaillé un certain temps au Bureau de statistique, beaucoup de jeunes spécialistes optent pour un emploi mieux rémunéré dans le secteur privé.

V. Mesures possibles pour résoudre les problèmes

46. Pour mettre en œuvre le SCN 2008 correctement, il est indispensable de prendre un ensemble de mesures portant sur des aspects multiples et divers de l'activité statistique.

47. Le problème principal qui se pose – semble-t-il – tient à la nécessité de se procurer auprès des divers organes compétents toutes les données nécessaires pour satisfaire aux prescriptions du SCN 2008. La question de la mise en œuvre du SCN 2008 doit donc être examinée dans le cadre du Conseil interdépartemental du Gouvernement kazakh, après quoi un décret gouvernemental sur le plan y relatif pourra être élaboré et appliqué. Ce plan d'action définira la responsabilité de chaque organe de l'État concernant l'élaboration de méthodes, la procédure de collecte de données statistiques et administratives et les délais d'exécution des mesures requises pour satisfaire aux prescriptions du SCN 2008. L'adoption du plan national de mise en œuvre du SCN 2008 permettra de faire en sorte que tous les organes concernés prennent toutes les mesures nécessaires et de fixer des délais précis pour l'application du nouveau système.

48. En même temps, il sera primordial de coordonner ces activités avec les projets du Comité de statistique de la CEI visant à élaborer les méthodes correspondantes et à mettre en œuvre le SCN 2008 dans la région.

49. Pour assurer la cohérence de l'ensemble du système des statistiques économiques, il faudra mener un vaste travail de révision des principes régissant la collecte et le calcul des indicateurs. La mise en place d'unités types d'observation statistique permettra de décrire précisément la structure de l'appareil de production dans ses dimensions sectorielles et régionales.

50. La création d'un système d'observation statistique en fonction du type d'entité économique devrait garantir la cohérence des méthodes employées et permettre d'obtenir des évaluations transversales pour tous les types d'entité, en adaptant autant que possible le système aux particularités du fonctionnement des diverses entités.

51. Il faudra optimiser toutes les formes de statistiques structurelles et sectorielles trimestrielles et annuelles en intégrant les prescriptions du SCN. Dans un premier temps, il est prévu de réviser pour l'année en cours les formulaires pour les moyennes et les grandes entreprises, puis d'affiner l'observation statistique des petites entreprises. La mobilité du secteur des petites entreprises requiert des instruments d'observation plus souples. Au cours des dernières années écoulées, l'apport des entreprises individuelles dans l'économie s'est considérablement accru. L'établissement de statistiques pour ce secteur économique représente donc une tâche essentielle en matière de statistiques structurelles.

52. Pour améliorer la qualité de l'information, il est prévu d'élaborer et d'approuver en 2012 des recommandations méthodologiques concernant la révision des bases de données aux fins du SCN.

53. Il est également prévu de mettre au point un nouveau logiciel permettant de constituer une base intégrée de données primaires pour les petites entreprises. Les organes régionaux joueront un rôle actif dans la constitution de cette base de données, qui permettra de construire des indicateurs jusqu'au niveau des districts.

54. Le projet de renforcement des statistiques nationales pour la période 2012-2016, qui sera mis en œuvre à partir de 2012 par le Bureau de statistique en coopération avec la Banque mondiale, aura une influence considérable sur l'exécution des plans relatifs à l'application du SCN 2008 au Kazakhstan.

55. Le principal objectif du projet susmentionné est d'améliorer l'efficacité et les résultats du système statistique kazakh en mettant à la disposition des utilisateurs des données actuelles et fiables, conformément aux méthodes internationales et aux meilleures pratiques. Autrement dit, le projet vise à relever la qualité des statistiques en améliorant l'action du Bureau de statistique à tous les niveaux, de la collecte des données primaires à la diffusion des données compilées.

56. Le Bureau de statistique sera le principal bénéficiaire de ce projet qui, dans le même temps, contribuera à améliorer non seulement son activité statistique, mais aussi celle de tous les organes de l'État chargés de collecter des statistiques: d'où, à terme, une meilleure qualité des données administratives, dont l'utilisation se développe année après année, notamment aux fins du SCN 2008.

57. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet en question, les organes d'État qui produisent des statistiques bénéficieront d'une assistance méthodologique et d'une aide à la formation de spécialistes.

58. L'amélioration des méthodes employées par le Bureau de statistique constitue un des éléments clefs du projet, dans le cadre duquel le Bureau prévoit d'entreprendre le travail méthodologique nécessaire pour passer à la norme du SCN 2008, avec le concours des meilleurs experts internationaux.

59. Un des autres éléments importants du projet est la valorisation du potentiel humain du Bureau de statistique, condition *sine qua non* de la poursuite de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, il est prévu d'introduire les meilleures pratiques des services de statistique les plus développés en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. Il faudra élaborer de nouvelles méthodes de gestion de la performance des employés, concevoir des plans de valorisation professionnelle et de formation individualisés et des programmes de développement de carrière et de rotation des spécialistes. Une stratégie de formation et de développement des compétences des employés sera élaborée dans le cadre du projet. Les employés du siège du Bureau de statistique et de ses antennes territoriales suivront une formation et pourront acquérir les compétences nécessaires dans des établissements d'enseignement de pointe à l'étranger, notamment pour tout ce qui concerne la mise en œuvre du SCN 2008.

60. Il convient en outre de souligner que, de notre point de vue, la mise en œuvre du SCN 2008 sera d'autant plus efficace et rapide que les organisations internationales et régionales élaboreront en temps voulu des directives et recommandations méthodologiques de qualité en la matière et qu'elles accorderont aux pays une assistance technique dans la formation du personnel et l'amélioration des moyens statistiques.
